

SYNDICAT NATIONAL CFTC Finances Publiques Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer!



Pour un syndicalisme humaniste et constructif

Comité Technique Paritaire Départemental du 5 juillet 2011

Direction Départementale des Finances Publiques Rue du Dr Brassart 62000 ARRAS

Ordre du jour :

- 1) Rapport annuel de gestion et situation de l'exercice des missions pour 2010.
- 2) Information sur la campagne d'évaluation notation 2010 de la filière gestion publique.
- 3) Transformation d'un poste de B en A à la Trésorerie d'Hénin-Beaumont Municipale.
- 4) Modification organisationnelle suite à la mise en paiement des dépenses sans ordonnancement.
- 5) Questions diverses.

Président : M. Alain Saison

Secrétaire : Mme Isabelle Thomas

Secrétaire adjoint : Snui/Sud - Solidaires

Le CTPD a commencé à 14 h 15 et s'est terminé à 18 h 00

La direction a encore fait des choix excellents en matière de date de ce CTPD. En effet, tout le monde (sauf la Direction) sait que le mois de juillet est un mois de congés, qu'environ la moitié des collègues sont donc absents de leurs unités de travail et que l'autre moitié les remplace... Il en est de même, évidemment pour les délégués syndicaux... Certains sont en congés, et d'autres s'absentent sur convocation de la direction en pleine période de remplacement pour congés!

Avant l'ouverture des débats de ce CTPD estival, la section CFTC DGFiP 62 a souhaité remettre à la Direction la déclaration liminaire ci-dessous :

CTPD du 5 juillet 2011 Déclaration liminaire de CFTC DGFiP 62

Monsieur le Président,

Au cours du mois de juin qui vient de se terminer il y a quelques jours, CFTC DGFiP 62 a effectué des visites de postes dans la quasi-totalité des unités de travail de notre département. Que ce soit du côté filière fiscale, ou du côté filière gestion publique, le constat est accablant. Partout, dans les unités de travail, les collègues se sont plaints des conditions de travail et surtout d'une surcharge de travail qui ne cesse d'augmenter, au gré des suppressions d'emplois, que ce soit les départs en retraites non remplacés, les mutations ou les concours. Les collègues sont confrontés, tant dans la filière fiscale que dans la filière gestion publique à une évolution continuelle des réglementations en vigueur. Alors, compte tenu de leur charge de travail, ils n'ont plus le temps d'aller en formation professionnelle. En effet, ils savent très bien qu'à leur retour de stage, la pile de mandats ou la pile de dossier amiable ou contentieux aura encore augmenté.

Nous avons perçu un immense désarroi parmi nos collègues. Derrière les chiffres que la Direction applique au titre des suppressions d'emploi, nous, CFTC DGFiP 62, syndicat humaniste par définition, savons qu'il y a des êtres humains, des femmes et des hommes qui ont une grande conscience professionnelle, mais qui n'ont plus les moyens de faire correctement le travail qui leur est confié.

Certain(e)s collègues sont si fortement stressé(s) par ce triste état de fait qu'ils ou elles s'en rendent malades. Ils dorment mal, ils pensent toujours à ce qui aurait dû être fait et qui n'a été fait et qui surtout, sera fait quand et comment. Compte tenu du retard accumulé dans les réponses aux courriers des contribuables ou dans le traitements des mandats du Secteur Public Local, ils sont harcelés au téléphone pour savoir « quand répondrez vous à ma demande de délais » par exemple, ou « quand serais-je enfin payé de mon mandat qui est chez vous depuis plus d'un mois » ou « quand répondrez vous enfin à ma demande dégrèvement ? » Ces exemples sont courants dans nos services... et de plus, cette liste n'est pas exhaustive.

Nous allons vous citer, par exemple, le cas d'une trésorerie mixte de notre département. Au 1^{er} janvier de cette année, il y avait 6 agents dans ce poste. Au 1^{er} septembre, il ne seront plus que 3. Comment voulez-vous que dans de telles conditions, les agents puissent sereinement effectuer les tâches courantes? Comment voulez-vous qu'ils ne soient pas stressés? Comment voulez-vous qu'ils puissent prendre leurs congés dans de telles conditions?

Bien évidemment, la direction locale du Pas de Calais dira qu'elle ne fait qu'appliquer les directives de l'Administration Centrale. Il est donc urgent qu'elle fasse remonter auprès de l'Administration Centrale, l'appel au secours que nous lui lançons. Nous sommes arrivés au point de rupture. Les agents travaillent dans des conditions de stress professionnel inadmissible. Il n'est pas normal qu'une collègue pleure devant sa pile de mandats. Nous n'inventons rien, nous l'avons constaté de nos propres yeux.

Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77
Rue Louis Armand, 62300 LENS
http://062.cftc-tresor.fr
CFTC : le syndicat constructif - 2 -

Alors, Monsieur le Président, nous vous appelons donc au secours. Nous souhaitons de toutes nos forces que cet appel au secours soit entendu et surtout écouté par ceux auxquels il est destiné, car dans le cas contraire, on pourrait vraiment s'imaginer que le fait de ne pas nous écouter soit assimilé à une non-assistance à personne en danger. Les mots sont forts, nous en avons totalement conscience, mais nous estimons qu'il y a réellement danger dans nos services. La côte d'alerte a été atteinte il y a déjà bien longtemps, maintenant que nous sommes complètement au-dessus de cette cote d'alerte, il faut vraiment cesser de supprimer des emplois et d'accroître de manière incessante la charge de travail de nos collègues, toutes filières confondues.

Nos services sont en train de couler, Monsieur le Président. S'il n'y a pas un changement radical et rapide, ce sera un vrai naufrage.

Nous comptons sur vous pour transmettre cet appel au secours à l'Administration Centrale. Nous souhaitons surtout que ce message ne soit pas une bouteille lancée à la mer et qui ne serait lu par personne. Nous vous remercions de votre attention, et vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleurs sentiments syndicalistes

Rapport annuel de gestion et situation de l'exercice des missions pour 2010.

Très contente de son année 2010, la Direction nous a remis un magnifique rapport annuel de gestion 2010. Il faut admettre que, si nous ne sommes absolument pas d'accord avec l'autosatisfaction évidente de la direction, ce rapport est très joli !!! Tout va bien dans le meilleur des mondes. Ce magnifique état des lieux, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt, ou bien la partie visible de l'iceberg... Nous sommes donc totalement en désaccord avec la façon de voir les choses de la direction. En effet, elle évite donc soigneusement tout ce qui concerne les suppressions d'emplois, le stress au travail, la surcharge de travail des collègues, le manque évident de dialogue social dans notre département....Bref... Nous n'allons donc pas là contester point par point les écrits de la direction qui n'engagent qu'elle. C'est grand, c'est beau, c'est magnifique, on en redemanderait !!! Pour nous, ce n'est pas un rapport annuel de gestion et situation de l'exercice des missions pour 2010, mais de la pure autosatisfaction, de la propagande « dégéfipienne ». Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre, ni plus aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Pour information, voici la situation des effectifs dans notre département :

Moyens en personnel filière fiscale au 01/09/2010 :

NATURE	Catégorie A (2)			Catégorie B			Catégories C et D			TOTAL		
DES SERVICES	Th.	AFF.	Disp.	Th.	AFF.	Disp.	Th.	AFF.	Disp.	Th.	AFF.	Disp.
Direction	35	36,86	33,43	17	26,43	23,05	23	27,45	24,34	75	90,74	80,82
Inspection principale (4)	17	16,08	15,01	1	1	/	1	1	1	17	16,08	15,01
Réseau comptable (dont IFU)	31	23,61	21,91	111	116,44	99,16	72	85,01	72,05	214	225,06	193,12
I.A.D	18	12,48	11,54	69	89,89	77,68	222	251,57	200,66	309	353,94	289,88
Inspections FE, FP,IFP	/	/	/	1	/	/	1	1	1	/	/	/
I.C.E.	27	29,56	26,14	19	21	17,43	1	1	1	46	50,56	43,57
I.F.U. (7)	/	/	/	1	/	/	1	1	1	/	/	/
Inspection et Brigades F.I	13	15,73	13,98	42	44,84	38,53	1	2	1,53	55	62,57	54,04
B.D.V	33	32,31	30,16	4	4,58	4	1	1	/	37	36,89	34,16
B.C.R	3	3	2,94	9	10	9,67	1	1	0,98	13	14	13,59
Conservation des hypothèques (5)	3	2	1,96	46	40,55	34,77	17	35,75	28,24	66	78,30	64,97
Domaine	6	6	5,82	2	1	0,93	1	1	0,87	9	8	7,62
C.D.I.F. + PTGC	5	4,67	4,19	25	24,33	22,70	6	8	7,01	36	37	33,90
EDRA	4	0	/	18	/	/	7	1	1	29	/	/
Services communs divers	/	/	/	5	3,63	3,43	24	25,99	22,39	29	29,62	25,82

TOTA	UX		195	182,30	167,08	367	382,69	331,35	373	437,77	358,07	935	1002,76	856,50 -
(1) <u>Théorique</u> : D'après le TSM, prorata temporis en cas de changement en cours d'année.							(2) les	Y comprendre le DSF, les Directeurs assistants, Directeurs						
	<u>Affecté</u>	ind de du	dépendam : l'EDRA),	d'agents ment de l pondéré occupation IEL)	de la duré	é d'occup e d'occup	ation (y/c ation du p	ooste et	(3) (4) (5) les c	Contract Y compr	is les IP re ption des C	ıxiliaires esponsal	tres A. sur emploi de bles de Cen ateurs, mais	tre.
	Disponible Imputer les re	1	naladie et oubliques,	os partiel, maternité soit à assi , selon le d	, action so programr iette contr	ociale (Sou nes). ôle, soit a	urce : Bud ux service	get de s	(6) régio (7) comp	n. Le total otabilisatio EDRA, à exerc	ne doit p n a leur rubr é et	as être ique et s pa	S.F. de ch affecté par sur les servi r la réseau comp	la double des ces où ils double

Moyens en personnel filière gestion publique au 31/12/2010

NATURE	Ca	tégorie	A (2)	C	atégorie E	3	Catégorie C			TOTAL			
DES SERVICES	Th.	AFF.	Disp.	Th.	AFF.	Disp.	Th.	AFF.	Disp.	Th.	AFF.	Disp.	
Direction (1)	48	49	1	78	72.5	-5.5	58	61.8	3.8	184	183.3	-0.7	
RF BOULOGNE	4	4	0	10	4.8	-5.2	1.5	6.8	5.3	15.5	15.6	0.1	
TP	42	42	0	98	95.8	-2.2	108	102.7	-5.3	248	240.5	-7.5	
SIP-SIE	12	12	0	23.5	29.9	6.4	31.5	27.5	-4	67	69.4	2.4	
RP	43	42	-1	86.5	92.4	5.9	102.5	94.4	-8.1	232	228.8	-3.2	1
P	9	9	0	14	19.2	5.2	21.5	14.2	-7.3	44.5	42.4	-2.10	
TOTAUX	158	158	0	310	314.6	4.6	323	307.4	-15.6	791	780	-11	-
(1) Théorique : Correspond aux emplois implantés. Affecté : Nombre d'agents affectés compte tenu des temps partiels. Différence entre effectés et théorique.						tiels.	(1) Y comprendre les EMR.(2) Ne pas comprendre les AFiP et AGFiP						
<u>Disponible</u> : Différence entre affecté et théorique.								(3) Contractuels ou auxiliaires sur emploi vacant.					

Information sur la campagne d'évaluation notation 2010 de la filière gestion publique.

CFTC DGFiP 62 rappelle que pour ce qui la concerne, la notation est un système puéril et injuste. Il ne révèle d'ailleurs jamais la réelle manière d'exercer des agents notés. De plus, parler de notation en sachant qu'il existe des quotas.... C'est bien là la preuve de l'injustice, de l'iniquité du système.

	Α	В	С
Nombre d'agents notés	83	307	361
Nombre d'agents apportant	73	250	323
Nombre d'agents pouvant consommer	65	244	264
Capital-mois attribué	66 mois	227 mois	292 mois
Réserve départementale constituée	2 mois	1 mois	6 mois
Nombre de bénéficiaires de réduction			
d'ancienneté	36	126	156
d'1 mois	21 soit 32.30 %	76 soit 31.15%	91 soit 34.47%
de 3 mois	15 soit 23.08 %	50 soit 20.49%	65 soit 24.62%
Nombre de bénéficiaires d'une cadence normale d'avancement (sauf note d'alerte)	27	118	107
dont nombre d'agents bénéficiaires de l'évolution +0,01	25 soit 40 %	107 soit 43.85%	85 soit 32.20%

dont nombre d'agents note de référence	2 soit 3.08 %	11 soit 4.51%	22 soit 8.33%
Nombre d'agents ayant eu la note d'alerte	2 soit 1.54 %	0	1 soit 0.38%
Nombre de pénalisés par une majoration			
d'ancienneté	0	0	0
d'1 mois	0	0	0
de 3 mois	0	0	0

Comme nous l'avons précédemment constaté, ce système de notation-évaluation est certes injuste et puéril. Cependant, il existe et nous devons faire avec. Nous vous rappelons donc que la Section CFTC DGFiP 62 est à votre entière et totale disposition pour vous aider à présenter un recours en notation et à assurer au mieux la défense de vos intérêts au cours de la prochaine CAP de recours en notation catégorie C et B qui aura lieu à la rentrée de septembre. En conséquence, n'hésitez pas à nous contacter.

Transformation d'un poste de B en A à la Trésorerie d'Hénin-Beaumont Municipale.

Nous sommes tous au courant des difficultés que rencontre la Trésorerie d'Hénin-Beaumont Municipale. La direction nous a donc rappelé les faits en soulignant le contexte politique sur le secteur Hénin-Beaumont qui rend les relations avec certains ordonnateurs difficiles et nécessite une vigilance particulière et un contrôle de l'activité constant et attentif. Elle souligne également que le sous-effectif significatif du poste a été, autant que faire se peut, compensé par le soutien de l'EMR (130 jours en 2010).

La Direction avait sollicité en 2010 auprès de l'Administration Centrale, la transformation d'un poste de cadre B en cadre A pour permettre au poste d'Hénin-Beaumont de bénéficier de ce second adjoint. L'Administration Centrale a répondu favorablement à cette demande.

Ainsi, selon la Direction, la situation des emplois à l'ORE sur poste d'Hénin-Beaumont Municipale s'établira à 3 A et **4,5 B** pour l'année 2011. Auparavant, l'ORE B était à **5,5 B**

Nous avons clairement défini notre position à la Direction ; en effet, si on transforme un emploi de catégorie B en catégorie A, sans remplacer l'emploi de B, **il s'agit purement et simplement d'une suppression d'emploi** B <u>déquisée</u>. Nous lui avons demandé qui se chargerait dans l'avenir des tâches affectées à l'emploi de B supprimé : Ce sera « Les agents du poste » . En conclusion, La direction, pour aider un poste en grandes difficultés, supprime un emploi de catégorie B !!!! On ne pouvait pas espérer une aide aussi efficace. Nous disons « BRAVO »

Nous avons bien évidemment voté CONTRE

Modification organisationnelle suite à la mise en paiement des dépenses sans ordonnancement (DSO)

La direction nous informe qu'afin de simplifier les circuits et d'optimiser les délais de remboursement des impôts et taxes, le SIE couvrira l'ensemble du processus de l'instruction à la validation comptable via l'application MEDOC déchargeant ainsi le pôle de gestion publique de ses travaux habituels de validation comptable. Elle nous précise que Le basculement en mode CHORUS interviendra le 1er janvier 2012 pour l'ensemble des flux comptables et des paiements DSO. Toutefois, pour éviter, une concentration de toutes les évolutions à cette date, des paliers ont été prévus. Certes, mais faudrait-il que CHORUS fonctionne de manière opérationnelle et optimale, ce qui est vraiment loin d'être le cas pour l'instant!

Pour ce qui est de la prise en charge des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État et d'impôts locaux(programmes 200 et 201) en environnement Chorus, il nous est stipulé que les nouveaux circuits de la dépense sans ordonnancement seront source de rationalisation, d'harmonisation et de simplification, grâce à une gestion des tiers par le programme CHORUS. En effet, toujours selon la Direction, ils réutiliseront des techniques éprouvées de longue date à la Direction des grandes entreprises et pour les reversements d'IS, ils reprendront des processus standard déjà utilisés dans le cadre de la trajectoire comptable (gestion de la recette dans Chorus) et s'appuieront majoritairement sur des traitements automatisés, diminuant ainsi la charge de travail et améliorant la fiabilité des flux comptables.

Sur le principe, nous pensons que l'idée est intéressante... Mais, CHORUS, à l'heure actuelle, est-il en mesure de réaliser de si vastes projets. Nous en doutons totalement, malgré le coût pharaonique de l'opération.

Question diverse:

CFTC DGFiP 62 a souhaité interroger la direction sur les effectifs de l'E M R de la Côte d'Opale. En effet, depuis le début de l'année, 3 agents ont quitté cette structure sans être remplacés. La Direction n'envisage absolument pas de pouvoir à ces 3 emplois. En effet, selon ses chiffres, il y aurait un surnombre d'un emploi EMR au niveau départemental. Nous pouvons donc sérieusement nous interroger sur la qualité du soutien que l'EMR de la Côte d'Opale pourra apporter aux postes comptables. L'effectif de l'EMR Côte d'Opale début 2011 était de 14 agents, il sera à 11 début septembre 2011. Une fois de plus, la Direction, pour aider les postes en difficultés, ne trouve rien de mieux que de supprimer des emplois. Un fois de plus, nous disons « BRAVO » !!!

Les représentant(e)s CFTC DGFiP 62 au CTPD du 5 juillet 2011 Annie LIANT Gabriel GAILLARD Martine HENNEQUIN

Experte S. I. P. de Lens Nord Titulaire
R. F. Boulogne sur Mer (EMR)

Suppléante D.D.Fi.P. Arras

Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFiP 62	2						
Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessoune vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFiP 62.	us . Cet abonnement						
Je soussigné (Nom et prénom)Poste comptable :							
Adresse de messagerie :@dgfip.finances.gouv.fr	Coupon à renvoyer à Catherine GAILLARD.						
Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFiP 62 Date : Signature :	Trésorière CFTC DGFiP 62 S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX						
BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DG	FiP						
Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National (CFTC DGFiP						
Nom : Prénom							
Nom de jeune fille : Né(e) le à Domicile : Tél : Affectation : Tél :							
Grade: Echelon							
Quotité de travail : 100 % 90 % 80 % 70 % 60 % 50 %							
Option prélèvement mensuel : OUI NON à, le / (signal	/ 2010 ture)						
à renvoyer à Catherine GAILLARD, Trésorière CFTC DGFiP 62 S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX 03 21 19 08 97							

Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77
Rue Louis Armand, 62300 LENS
http://062.cftc-tresor.fr
CFTC : le syndicat constructif - 6 -